

# La réforme de l'audiovisuel public suspendue à un fil

Le gouvernement réfléchit aux suites à donner au projet de loi audiovisuel, dont l'examen a été stoppé par l'épidémie de Covid-19.

Le ministre de la culture, Franck Riester, en visite au Musée d'Orléans, le 15 mai. GUILLAUME SOUVANT / AFP

Franck Riester réussira-t-il à concrétiser son rêve d'une BBC à la française ? Le ministre de la culture, qui a beaucoup milité pour créer une holding coiffant France Télévisions, Radio France, l'INA et France Médias Monde, pourrait voir ce projet être balayé par l'épidémie de Covid-19. A ce jour, le projet de loi audiovisuel, qui devait être discuté à l'Assemblée nationale le 31 mars, n'est plus inscrit à l'agenda parlementaire. Alors que la France n'est pas encore remise du coronavirus, et qu'elle s'apprête à s'enfoncer dans une crise économique sans précédent, cette réforme est-elle une priorité pour les Français ? C'est la question qui se pose au sein du gouvernement, lequel étudie les suites à donner au texte.

**[Lire aussi Franck Riester, le bon élève de la culture après un an au ministère](#)**

## Deux scénarios sont à l'étude

Selon nos informations, deux options sont à l'étude. Premier scénario : le gouvernement parvient à inscrire rapidement à l'agenda – cet été ou cet automne – un projet de loi audiovisuel qui inclurait la réforme-phare de Franck Riester. Dans cette hypothèse, il ferait passer en parallèle, sous forme d'ordonnances, toutes les mesures

qui ne peuvent plus attendre, qui correspondent aux transpositions de directives européennes, comme celles sur le droit d'auteur et surtout sur les services de médias audiovisuels (SMA). C'est en effet cette fameuse directive qui va permettre d'obliger Netflix, Amazon ou Disney+ à [contribuer à la création française](#), au même titre que Canal+ ou les chaînes de télévision françaises.

Second scénario : le projet de loi ne trouve plus de place dans le calendrier, et le texte est redécoupé sous forme d'ordonnances. Outre la transposition des directives, le gouvernement introduirait par ce biais d'autres mesures comme la modernisation de la TNT, l'inclusion d'une troisième coupure publicitaire dans les programmes ou la suppression des jours interdits, qui permettrait la programmation de films à la télévision tous les jours de la semaine.

**[Lire aussi Retraites, assurance-chômage, audiovisuel... les réformes suspendues par la crise du coronavirus](#)**

En revanche, le gouvernement abandonnerait la réforme de l'audiovisuel public, un sujet jugé trop politique pour être exclu du débat démocratique. « *Je suis prête avec mes collègues députés à passer par des ordonnances. Il faut que chacun fasse des concessions et aller vite, car notre seul sujet, c'est l'intérêt du secteur* », commente Aurore Bergé, députée La République en marche (LRM), corapporteuse du projet de loi, qui penche plutôt pour cette option. Même son de cloche pour Bruno Studer (LRM) : « *Il faut transposer rapidement les directives SMA, droits d'auteur et câbles et satellites. S'il y a un projet qui peut être repoussé, c'est celui de l'audiovisuel public* », estime le président de la commission des affaires culturelles.

**Arrêter France 4 devient politiquement délicat**

De quel côté tombera la pièce ? « *Franck Riester pousse un scénario alliant des ordonnances a minima, pour justifier le maintien d'un texte de loi incluant sa réforme. Matignon prône plutôt un abandon de la holding, car c'est un projet qui demandera du temps et des moyens aux groupes publics* », commente un parlementaire. A ce stade, l'arbitrage n'a pas été rendu. En parallèle, le gouvernement doit également décider du sort de [France 4](#) et de France Ô, qui devaient s'éteindre cet été. Alors que la chaîne jeunesse a été très regardée pendant le confinement, la fermer devient politiquement délicat. « *En conséquence, n'arrêter que France Ô serait compliqué* », juge une source bien informée.

D'ores et déjà, l'abandon éventuel de la réforme de l'audiovisuel public agite les candidats à la présidence de France Télévisions, qui doivent se faire connaître d'ici au 10 juillet, tandis que le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) doit rendre une décision le 24 juillet.

La création d'une holding divisait par deux la durée du mandat du prochain patron des chaînes publiques à deux ans et demi, et balisait la route pour l'actuelle titulaire du poste, [Delphine Ernotte, candidate à son renouvellement](#). L'ancien patron de RTL, Christopher Baldelli, serait ainsi « *le plus acharné* » pour briguer le poste. Interrogé par *Le Monde*, ce dernier dit « *ne pas pouvoir confirmer* » sa candidature. Jean-Paul Philippot, de la RTBF, serait aussi sur les rangs. Pierre-Etienne Pommier, conseiller numérique du groupe LRM à l'Assemblée nationale, s'est déclaré officiellement. Comme Serge Cimino, journaliste à France 3, membre du SNJ et déjà candidat en 2015.

**Lire aussi [Bataille en coulisses autour du projet de loi audiovisuel](#)**